MEILLEURE COPIE

Concours interne de **TECHNICIEN·NE PRINCIPAL·E DE 2E CLASSE TERRITORIAL·E**

Session 2016

Spécialité *Espaces verts et naturels*

RAPPORT AVEC PROPOSITIONS OPÉRATIONNELLES

Ville de TECHNIVILLE
Service Espaces verts

jeudi 14 avril 2016

Rapport à l'attention de Monsieur le Maire

Objet : La Biodiversité en ville

références : Stratégie nationale pour la Biodiversité Grenelle 1 et 2

À l'heure d'aujourd'hui, l'attention se porte sur le développement durable des aménagements, sur la qualité de vie des personnes dans leurs environnements.
À cet effet la commune de Techniville se propose de relevé le défit d'améliorer la prise en compte de la biodiversité sur son territoire.
Dans ce but, le présent rapport établira d'une part un point d'actualité règlementaire (I) d'autre part il développera des propositions pour prendre en compte cette biodiversité (II).

I) Point d'actualité règlementaire

Les aspects législatifs seront présentés dans un premier temps (A) puis dans un second temps les outils seront développés (B).

A) Les éléments de loi existants

La loi de protection de la nature de 1976 a impulsé cette première prise en compte de la biodiversité, cette dernière souvent mise à mal et détruite par le moteur économique qui ne prennait pas en compte cette environnement si fragile. La loi dites « Grenelle 1 et 2 » et loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale dans le cadre du dispositif « dite Maptam » a désigné les régions comme chef de file pour la préservation de la biodiversité. À ce titre les régions coordonnent la trame verte et bleu sur leur territoire. De plus à l'échelle d'un territoire donné en relation avec la stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020, tout projet de quel nature soit il, doit intégrer cette biodiversité. La construction d'un lotissement, la création d'une route, le développement d'une zone d'activité

devront prendre en compte ces aspects de biodiversités dans leurs conceptions et leurs réalisations.
Les secteurs comme les parcs naturels régionaux, les espaces naturels sensibles gérés par les conseil départementaux possèderont des dispositifs de protection de la faune, et de la flore.

B) Les outils et moyens permettant de favoriser la biodiversité

À l'échelle de la région et de ces politiques, en termes de chef de file des enjeux de biodiversité, les appels à projets trames vertes et bleu permettront de financer des projets de plantations par exemple afin de lutter contre la fragmentation de milieux. Des aides pourront aller jusque 80% du financements.
De plus ces espaces verts, ces plantation peuvent intégré les shémas de cohérence territoriales, ainsi que le plan local d'urbanisme à l'échelle de la commune.
Le shéma régional de cohérence écologique quand à lui permettra de confronter les différents acteurs du territoires, comme les agriculteurs, les pêcheurs, les chasseurs, les établissements publics afin de permettre de construire un document de sensibilisation des élus locaux, et autant d'orientation de cette politique de biodiversité.
De plus l'union internationale pour la conservation de la nature et l'agence française pour la biodiversité ont des missions de sensibilisation, de conseil et d'appui aux territoires avec un effectifs de 1200 salariés et un budget de 220 millions d'euros afin de mené à bien leurs missions d'accompagnements, ils comporteront également des personnels de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques.

En bref la prise en compte de la règlementation et des orientations en faveur de la biodiversité sont en place, des structures sont présentent pour aider, accompagner les communes désirant s'inscrirent dans cette démarche. Différents aspects concrets pourront les aider dans leur choix.

Ⅱ) Les propositions opérationnelles

Avant d'engager toutes actions, il faudra se poser les bonnes questions. Qui dit bonnes questions dit, d'une part mettre en place une méthode de travail opérationnelle assortie de ses propositions (A), d'autre part ils est toujours formateur de s'inspirer de retour d'expériences d'autres collectivités en la matière (B).

A) Quel plan de bataille ?

À cet effet il sera nécessaire de se documenter sur l'ensemble des ouvrages existant sur cet aspect biodiversité, en relation avec l'agenda 21 et faisant partie d'une politique de développement durable de la ville. Dans un second temps il faudra établir une carte précise de la ville informant les infrastructures routières ferroviéres, le patrimoine bâti, et surtout l'ensemble des espaces verts de la ville ainsi que les réseau d'eau naturel comme les rivières ou ruisseaux, ces derniers étant des corridors écologiques très important. Suite à ce travail d'état des lieux, un diagnostic sera à mettre en place afin de hiérarchiser les différents espaces verts pour établir un plan d'entretien non plus intensif sur l'ensemble des espaces verts de la commune, mais de mettre en place une gestion différencié en allant de l'espace soigné devant l'Hôtel de ville, passant par les espaces secondaire avec un entretien un peux plus extensif dans les zone résidencielles, à un espace très extensif voir naturel. D'autres propositions seront égalements adaptées en fonction des types d'espaces vert, avec la mise

en place d'écopâturage, certes avec un coût et des formation d'agents, mais celui ci reste très intérressant. Il est même possible par le biais d'un conventionnement avec un agriculteur local de ne plus avoir ses frais d'entretien, seul la clôture sera à charge de la collectivité et éventuellement l'eau pour abreuver les animaux des structures régionales comme des conservatoires accompagnement les collectivités dans la recherche d'agriculteur intéressés.
Lors de la refonte de certains espaces verts, ainsi que de la création ou dans le cadre de nouveaux aménagements des noues d'infiltration naturelles des eaux ou des bassins peuvent avec à la fois un aspect de gestion des eaux mais aussi peuvent également amener de la biodiversité à la fois animal et végétal…
La mise en place d'une pépinière en régie de plantes indigènes aux territoire de type « végétal local » peut être également intérressante pour gérer les plantations. C'est différentes propositions doivent être établi en combinant diférents services dans un comité de pilotage et un comité technique. De plus il sera important de communiquer avec les habitants afin de les sensibiliser à cette nouvelle gestion des partenaires techniques comme financier seront activement recherché pour mener à bien cette nouvelle politique de gestion de la ville.
Il ne faudra pas oublier aussi d'avoir une gestion raisonné des produits phytosanitaires, destructeurs de la biodiversité voir avec le programme écophyto, arrêté les traitements chimiques définitivement, en faveur des pratiques alternatives.

B) L'exemple de collectivités

En s'inspirant de retour d'expérience de collectivités, cela permet d'éviter certains pièges.
L'exemple d'une friche à Saint Cloud implanté à côté d'une voie de la ligne du tramway des jardins familiaux de 80 à 170 m^2 chacun ont étés instalés.
Attention toutefois au risque de terrain pollués. Dans le cadre de la loi ALUR, la réhabilitation des terrain pollués se fait aux frais du vendeur.
Dans le cadre de la ligne LGV Tours Bordeaux le conservatoire d'espaces natureles et l'association Prom'Haies Poitou Charente ont mis en place une pépinière de production de plantes indigènes pour faire fasse au projet.
À retenir le témoignage de la ville de Pau : où tous les services, qu'il s'agisse des espaces verts, de la propreté, de la voirie, de la surveillance du domaine public sont mis à contribution dans une gestion globale et durable des aménagements, avec une planification, une programmation, un suivi de ce types de gestion qui leurs ont permi d'être reconnu pour la qualité environnemental de leurs espaces public, leurs permettant d'être ville quatre fleurs.

Pour conclure, le présent rapport établi un ensemble de règle processus à mettre en place pour retrouver la biodiversité sur le territoire de la ville. À ce titre en plus d'une volonté politique, pour conduire se projet il existe différentes structure d'ingieneurie pouvant accompagner la ville. Une équipe technique motivé sera un gage de réusite dans cette nouvelle gestion de la ville.